



Dette reclamer apres plus de dix ans

Par **perexempel**, le **14/05/2008** à **22:41**

je vient de recevoir une lettre recommander me disant que je suis redevable de plus de 800 euros.

dette que j'aurais contracter en 1998 j'aimerais s'avoir combien de temps on peut me reclamer ce montant et donc je n'ai jamais eu un seul rappel aussi loint que je me souviennne.

merci de votre reponse

Par **audrey44**, le **16/05/2008** à **22:00**

bonsoir

en règle générale le délai de reprise est de 10 ans mais il ya des délais plus spécifiques qui dérogent à ce délai de 10 ans. en tout état de cause , les délais spécifiques étant plus court que le délai général, votre dette remonte à 10 ans pile.... je me trompe peut etre mais je pense que l'administration a le droit sous réserve d'un délai plus spécifique.

c'est pourquoi je vous demande quelle est la nature de cette dette .

Par **perexempel**, le **17/05/2008** à **15:06**

merci de ta gentillesse audray.

en fait la dette serait pour des vêtements que j'aurais achetée chez Neckermann
mais moi je ne m'en rappelle plus . j'ai demandé pour avoir le compte rendu
de la commande et j'attends encore svp!! donne moi plus de renseignements si tu peux car je ne
mange plus et je dors plus avec tout ça.
je suis au chômage et j'ai une personne à ma charge j'ai plein
je sais que ce n'est pas de cela que l'on parle.
si tu peux me répondre je serais déjà quoi faire
merci à toi Audrey

Par **audrey44**, le **17/05/2008** à **15:10**

attends car là je ne comprends plus
qui te réclame cette dette de 800 euros ? le magasin de vêtements ? les impôts ?